REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 17 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à CLAIS sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 23

10 absents : Mme Breton, Mme Martel, Mme Wattelier, Mme Ledue, Mme Desbureau, M Lévêque, M Martel C, M Debure, M Robin, M Taffin

BAILLEUL NEUVILLE	Mme CARNET CELINE
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN MARYSE
BURES EN BRAY	M. LÉVÊQUE JACKY Abs excusé
BURES EN BRAY	Mme BRETON CHARLYNE Abs excusée
CLAIS	M. LEBORGNE VINCENT
CLAIS	Mme CAMENISCH SABINE
CROIXDALLE	M. MARTEL JEAN-PAUL Abs excusé
CROIXDALLE	M. LEFEBVRE LUC
FREAUVILLE	M. MARTEL CHRISTIAN
FRESNOY FOLNY	M.DEBURE GILBERT Abs excusé
FRESNOY FOLNY	M. HAESAERT MEDARD

FRESNOY FOLNY	Mme CAPLET CORINNE
FRESNOY FOLNY	M DUPUIS FRANCOIS
GRANDCOURT	M. DECHEZELLES ARNAUD
GRANDCOURT	M. ROBIN EMMANUEL Abs excusé
LONDINIERES	Mme BILOQUET ARMELLE
LONDINIERES	M. DUMOUCHEL JEAN-MARIE
LONDINIERES	Mme MARTEL RÉGINE Abs excusée
LONDINIERES	M. HURARD FRANÇOIS
LONDINIIERES	Mme DEPOIX MARIE-CLAUDE
LONDINIERES	Mme LEGRAND CATHERINE
LONDINIERES	Mme WATTELIER NATHALIE Abs excusée
OSMOY SAINT VALERY	Mme BOURGEOIS MARIE JOSE
OSMOY SAINT VALERY	M. LECLERC DAVID
PREUSEVILLE	M. VASSARD HERVÉ
PUISENVAL	Mme LEDUE SABINE Abs excusée
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. PEPIN MARTIAL
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. MOREL JEAN MARC
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER BÉNÉDICTE
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE BRUNO
SMERMESNIL	Mme DESBUREAU RÉGINE Abs excusée
WANCHY CAPVAL	M. BOINET OLIVIER
WANCHY CAPVAL	M. TAFFIN GUY Abs excusé

1. Approbation du PV

Le PV du 29 Octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

M. Vincent Leborgne est nommé secrétaire de séance.

2. Pacte Territorial France Renov'

La fin du programme de service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) est fixée au 31 décembre 2024. Afin de garantir la continuité des financements de nature à maintenir l'accueil du public, un nouveau dispositif d'intervention est créé sur le modèle d'un programme d'intérêt général, à savoir le Pacte Territoriale France RENOV'.

L'objectif de la nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales est de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé sur l'ensemble du territoire.

Nous avons consulté trois prestataires : Page 9, INHARI et SOLIHA

	PAGE 9	**INHARI**	**SOLIHA**
Volet 1	2100 € HT	7800 € HT	4890 € HT
Volet 2	9500 € HT	10 754 € HT	10220 € HT
TOTAL	**11 600 € HT**	**18 554 € HT**	**15110 € HT**

Délibération 24-064 Convention de partenariat PAGE9

Le conseil communautaire délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention de partenariat avec PAGE9, portant sur la mise en œuvre des volets 1 et 2 du Pacte Territoriale.

Délibération 24-065: Délibération d'intention mise en œuvre du pacte territorial volet 1 et volet 2

Le conseil communautaire délibère et décide :

- D'APPROUVER le principe de contractualisation pour le portage des volets dynamique territoriale et animation, conseil orientation, du pacte territorial France Rénov par la communauté de communes, maître d'ouvrage ;

- D'AUTORISER la Présidente à solliciter les subventions de l'ANAH ou de tous autres financeurs possibles pour la mise en place du volet 1 et 2 du pacte territorial ;

- D'AUTORISER la Présidente à signer la convention de pacte territorial France Rénov avec l'État et l'Anah au plus tard au 31 mars 2025 ;

3- Chantier SERAPID

La réception du chantier a été faite le 4/12, reste à lever quelques réserves (mur intérieur après raccordement Enedis, réalisation des enrobés, plantations)

Commission Ao s'est réunie le 29/11 pour statuer sur les différents avenants du chantier.

Budget Prévisionnel Travaux : 320 000 € HT
Montant total Marché : 242 132.33 € HT
Total Avenants : 34 093.04 € HT
Total Marché : 276 225.37 € HT soit +13.7 %

Délibération 24-066 Validation des avenants de travaux pour la division et la réhabilitation d'un bâtiment industriel

- Vu les propositions d'avenants de travaux pour les lots 1,2,3,4 et 6,
- Vu la commission d'appel d'offres qui s'est réuni le 29 Novembre 2024 et a validé les propositions d'avenants,

Recapitulatif Total du Marché Travaux
Réhabilitation et division d'un bâtiment industriel

Lot	Non	Marche	Avenant1		Avenant 2		Avenant 3		Total avenant	% avenat	TOTAL avec avenant
1	**Pinoli** Gros -Oeuvre	45 305,64 €	*Pénétration réseaux dans batiment (SDIS et CCL) Conduit verticale pour réseaux Generaltec (1A)*	2 269,00 €					2 269,00 €	5,0%	47 574,64 €
2	**JPC Carpentier** Platrerie -Peinture	12 332,18 €	*Menuiserie et peinture création sanitaire CCL (2A)*	1 685,20 €	*Peinture poteau MTTi (2B)*	250,00 €			1 935,20 €	15,7%	14 267,38 €
3	**PRC** VRD	150 723,82 €	*Nettoyage réseau et passage caméra (117 m EU + 182 m EP) (3A)*	5 329,50 €	*Degazage cuve fioul et comblement (3B)*	1 955,00 €	*Purge voirie MTTi Enrobé coté SDIS Plantations (3C)*	15 324,07 €	22 608,57 €	15,0%	173 332,39 €
4	**Gosset** Plomberie	5 472,69 €	*WC CCL, ventilation, meuble et evier, armoire rangement (4A)*	2 661,90 €	*Vide sceau MTTi (4B)*	617,09 €			3 278,99 €	59,9%	8 751,68 €
5	**Courtois** Electricité	9 996,00 €							- €	0,0%	9 996,00 €
6	**Delavigne** Menuiserie ext.	18 302,00 €	*Remplacement porte CCL (6A)*	3 761,28 €	*Verrou porte Generaltec (6B)*	240,00 €			4 001,28 €	21,9%	22 303,28 €
	Total HT	242 132,33 €							34 093,04 €	14,1%	276 225,37 €

Montant du marché initial : 242 132.33 € HT
Total des avenants : 34 093.04 € HT
Nouveau montant du marché : 276 225.37 € HT

Le conseil communautaire délibère et décide, à l'unanimité, de valider ces propositions d'avenants et autorise Mme la Présidente à signer les avenants et tous documents afférents à cette affaire.

Délibération devis COURTOIS pour branchement CCL Et MTTi

Délibération 24-067 Validation devis de travaux raccordement électrique MTTi

Le conseil communautaire délibère et autorise à l'unanimité, Mme la Présidente, à signer la commande de réalisation de branchement électrique pour le local loué par l'entreprise MTTi, à l'entreprise COURTOIS, pour un montant de 8 896,80 € TTC, ainsi que les documents y afférents.

Délibération 24-068 Validation devis de travaux raccordement électrique local technique communauté de commune.

Le conseil communautaire délibère et autorise à l'unanimité, Mme la Présidente, à signer la commande de réalisation de branchement électrique pour le local technique de la communauté de communes, à l'entreprise COURTOIS, pour un montant de 2 682,00 € TTC, ainsi que les documents y afférents.

Délibération 24-069 Validation devis de travaux installation électrique local technique communauté de commune.

Le conseil communautaire délibère et autorise à l'unanimité, Mme la Présidente, à signer la commande de réalisation d'installation électrique pour le local technique de la communauté de communes, à l'entreprise COURTOIS, pour un montant de 3 196.80 € TTC, ainsi que les documents y afférents.

4- Point Extension Maison de Santé

Mme la présidente donne la parole à Monsieur Lévêque.

Le 11 décembre a été présenté l'APS (Avant-Projet Sommaire) de l'extension de la maison de santé à la commission Santé, ainsi qu'une grande partie des praticiens.

- Maison de santé :
  - Un moteur de la pompe à chaleur a été vraisemblablement percuté par un véhicule.
    Le coût prévisionnel des réparations est d'environ 18 000€
    L'assurance a mandaté une expertise.

  - Test pour insonoriser les bureaux, sur les deux locaux : Mme Heuzé (orthophoniste) et local interne, par dalles acoustiques et joint en bas de porte. Les résultats sont concluants.

5- Tourisme – Convention ONF

Visite de l'ONF 20 novembre, dans le cadre de la compétence Tourisme de la communauté de communes.

La forêt domaniale est présente sur deux communes de notre territoire :

- Grancourt 300 ha
- Croixdalle 300 ha

Il existe une convention, pour l'entretien du circuit n°1 en forêt Indivise d'Eu, entre la commune de Grancourt et l'ONF depuis 2006, le cout annuel est de 595 €

Monsieur Lefebvre indique que la commune de Croixdalle assure l'entretien sur son territoire depuis plusieurs années.

ONF propose une convention d'entretien triennale 2025-2027 pour les deux zones.

FORET	SITE D'ACCUEIL	TRAVAUX	MONTANTS 2025	MONTANTS 2026	MONTANTS 2027
Entretien courant : reprise de la convention actuelle avec la commune de Grandcourt					
Indivise d'EU	Circuit n° 1 "A la découverte de la forêt d'Eu"	Fauchage à la débroussailleuse et élagage de l'emprise du circuit - 1 passage réalisé en juin	145,00 €	152,25 €	159,86 €
		Débroussaillage et lasurage des 8 balises - 1 passage realise en juin	275,00 €	291,50 €	308,99 €
		Fauchage au gyrobroyeur de l'emprise du circuit - 1 passage realisé en mai et 1 en septembre	160,00 €	169,60 €	179,78 €
		Ramassage des dépots sauvages. 3 passages réalisés entre juin et aout	290,00 €	307,40 €	325,84 €
Dépenses exceptionnelles : proposition de prestations complémentaires permettant une remise en valeur des sites d'accueil					
Indivise d'EU	Poteau en fonte	Nettoyage au karcher, pose d'un échaffaudage et remise en peinture intégrale du poteau en fonte de la Grande Vallée			2 368,80 €
Domaniale de Croixdalle	Aire d'accueil du Val Pateux	Fourniture, conception et pose d'un panneau d'information à vocation touristique comprenant un affichage recto verso. Enlevement du panneau d'information vetuste		2 054,72 €	
	Circuit de la forêt du Hellet	Valorisation d'un arbre remarquable : fourniture, conception et pose d'un pupitre arbre remarquable	689,60 €		
	Aire d'accueil du Val Pateux	Fourniture et pose d'une table-banc 6 places en douglas fabriquée par le lycée forestier d'Envermeu	1 070,00 €		
		TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	2 629,60 €	2 975,47 €	3 343,27 €
		Dont participation financière prévisionnelle de la communauté de communes (80%)	2 103,68 €	2 380,38 €	2 674,62 €
		Dont participation financière prévisionnelle de l'ONF (20%)	525,92 €	595,09 €	668,65 €

Le conseil ne souhaite pas modifier les choses établies et ne valide pas la proposition de l'ONF.

6- Compte rendu commission Travaux / Développement Economique

Mme la Présidente donne la parole à Monsieur Vassard.

M. Vassard expose le résumé de la commission qui s'est réunie le 19 octobre :

- visite du chantier ex- SERAPID et validation des avenants
- visite des terrains Lormier et Chédru
- projet Maison de santé

7- ZAENr

Le CRE (Comité Régional de l'Energie) invite à poursuivre le processus d'identification des zones par les communes. Pour notre communauté, 8 sur 16 ont déclarés les zones ZAENr (dossier complet).

⇨ Baillolet, Bures en bray, Croixdalle, Fresnoy-Folny, Londinières, Osmoy-Saint- Valéry, Preuseville, Sainte-Agathe d'Aliermont.

Une copie du mail a été envoyée le 25/11.

Nouveau mail reçu le 13/12 informe de trois nouvelles dates de formation : « Familiarisation aux outils de la démarche d'élaboration des ZAENr », dispensé par le CEREMA :

- Le mardi 21 janvier 2025, de 9h30 à 12h00
- Le mardi 11 février 2025, de 9h30 à 12h00
- Le mardi 11 mars 2025, de 9h30 à 12h00

Lieu : CVRH de Rouen, 10 Chemin de la Poudrière – 76120 Le Grand Quevilly

8- Commission manifestation

La 1ere Réunion a eu lieu le 4/12 pour l'organisation de l'après-midi cabaret qui aura lieu le 30 mars 2025 à Londinières

9- Divers

- **Mise à jour du dispositif ORSEC** de distribution des comprimés d'iode stable en cas de nuage radioactif hors des zones des PPI nucléaires.

Le Préfet de la région Normandie informe les Présidents des EPCI à fiscalité propre de la Seine-Maritime de la mise à jour du dispositif ORSEC pour la distribution des comprimés d'iode stable en cas de nuage radioactif en dehors des zones des PPI nucléaires (Paluel et Penly).

Ce dispositif prévoit :

- Pré positionnement et acheminement des comprimés jusqu'à des points de rupture de charge désignés par les EPCI.
- Une organisation rapide pour recevoir et distribuer les comprimés aux communes membres en cas de crise.

Les EPCI doivent intégrer cette organisation dans leur Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), conformément à la loi Matras (n°2021-1520 du 25 novembre 2021). Une carte et une liste des points proposés sont fournies pour avis et remarque éventuelles jusqu'au 10 janvier 2025, après quoi les documents seront validés en l'état. Le siège de l'EPCI est proposé prioritairement, sauf si celui-ci se situe dans la zone de PPI nucléaires, une commune hors de cette zone est proposée (GRANCOURT Mairie 27 place du Maréchal Leclerc)

Monsieur de Chezelles ainsi que le conseil valide la proposition de la Préfecture.

- **Décision Modificative**

Décision modificative budget ADE : Réaffectation de crédit budgétaire pour les travaux ex Serapid, de l'article 2313 vers l'article 2138.

- **PLUi**

Rencontre des communes les 3 et 6 février et 24 et 25 février, pour le zonage.

Chaque commune est invitée à s'inscrire pour l'une de ces dates.

Inscription sur Doodle. Le lien sera envoyé par mail aux communes

- **Point CIS**

Mme la Présidente procède à la lecture du mémorandum du Colonel Delbasée-Leflon adressée à Monsieur Gautier, président du conseil d'administration du SDIS : *« Le projet de construction du CIS de Londinières consiste à reconstruire le CIS dans des locaux mis à disposition par la commune dans les locaux de l'entreprise SERAPID. Le centre actuel se situe dans un bâtiment que la commune souhaite récupérer en contrepartie.*

Phasage prévisionnel :

2025 : Diag Bâtimentaire, rédaction du programme, conception MOE

2026 : Conception chantier

2027 : chantier

Le groupement immobilier a réalisé une réunion de lancement le 18 novembre dernier avec la hiérarchie de centre et celle du groupement « Est » afin de comprendre et d'évaluer les besoins et contraintes. D'ailleurs, des plans ont été produits par le centre et transmis au GI afin d'affiner les études. »

- **Motion de soutien aux agriculteurs**

Mme La Présidente procède à la lecture de la motion de soutien prise par les élus du PETR le 10 décembre 2024, pour affirmer leur soutien aux agriculteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

De ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès-verbal

Communauté de Communes de Londinières
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Seine-Maritime)